

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/12/2009

Réception par le Prefet : 18/12/2009

Publication : 23/12/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-16-4-5

Séance du jeudi 17 décembre 2009

CONVENTION RELATIVE A UN CENTRE D' ACCUEIL DE JOUR POUR PERSONNES HANDICAPEES

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU l'article L 123-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération du Conseil Général n° E6-2008 du 20 mars 2008 complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26/03/2009, relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise le Président à signer la convention d'une durée de 3 ans relative au Centre d'Accueil de jour de l'Institut « Les Tournesols » à Sainte Marie Aux Mines.
- Autorise le versement de la dotation annuelle suivant les modalités fixées dans la convention.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions